

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

Séance du 22 avril 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 16 avril 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	9

CONVOCACTION

Datée	du 16/04/21
Affichée	le 16/04/21

OBJET

Attribution du marché pour la
réalisation des contrôles des
installations d'assainissement
non collectif

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS

Pouvoir : Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

Absente excusée : Virginie VIOLET

Absente : Nathalie LENÔTRE

Acte rendu exécutoire après
publication le 27 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210422-2021-04-22-117-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 18 mai 2017, les membres du Conseil avait fait le choix d'opter pour un mode de gestion en régie du SPANC des Pays de L'Aigle avec recours à un marché de prestations dans le cadre de la réalisation de diagnostics des dispositifs d'assainissement non collectif pour une durée d'un an reconductible une fois.

Un premier marché avait été attribué à EF études SARL en 2019 pour un an reconductible une fois. Le marché actuel arrivant à son terme, une première consultation a été lancée en décembre 2020. Les résultats n'étant pas satisfaisants, une seconde consultation a été lancée en février 2021. Le cahier des charges prévoit une période initiale d'un an, reconductible d'une année supplémentaire au maximum.

Une seule réponse nous est parvenue dans les délais.

Il s'agit de la société EF ETUDES SARL - Agence d'Ille et Vilaine - ZA Chemin Renault - 35250 SAINT GERMAIN SUR ILLE.

Rappel des critères de jugement des offres :

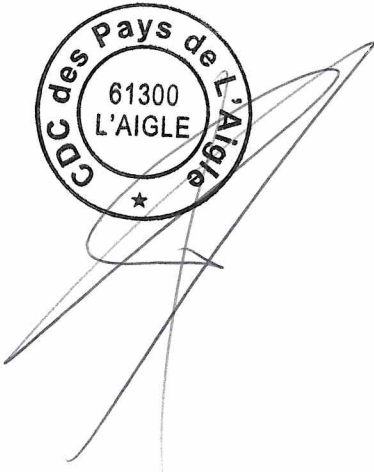
1 - Critère Prix des prestations
pondéré à 60 sur 100 points

2 - Critère Valeur technique
pondéré à 40 sur 100 points

- | | | |
|-----|---|-----------|
| 2.1 | Sous-critère Moyens mis en œuvre (moyens humains, mémoire technique, références, CV des intervenants) | 15 points |
| 2.2 | Sous-critère Performances environnementales | 5 points |
| 2.3 | Sous-critère Relations et communication à l'usager (secrétariat dédié, interlocuteur dédié...) | 20 points |

Acte rendu exécutoire après
publication le 27 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Au vu du rapport d'analyses des offres et de l'application des critères de pondération

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre de la société EF ETUDES pour la réalisation de contrôles de l'assainissement non collectif pour un montant de 81 320.00 € HT soit 97 584.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme